

<p>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p>Séance du 09 Juillet 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 25 Suppléant : 1 Absents : 5 Pouvoirs : 6 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 131/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle hors-sac / Sur-Lyand à Corbonod, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 03 juillet 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs André-Gilles CHATAGNAT donne son pouvoir à Paul RANNARD, Alain CAMP donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Alain LAMBERT, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Suppléant : Grégoire LAFVERGES représenté par Serge JOURNAL</p> <p>Absents : Estelita LACHENAL, Thierry DEROBERT, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Alain LAMBERT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Conclusion d'un prêt de 106 000 € - Budget annexe ZAC III

Vu la délibération n°CC 130/2019 du 9 juillet 2019 portant acquisition de parcelles pour la ZAC III.

Considérant que les parcelles cadastrées section A 1365 et A 1766 (commune de Clarafond-Arcine) pourraient être achetées en direct par la CCUR afin de ne pas bloquer le dossier de création puis de réalisation de la ZAC III.

Considérant que ces acquisitions n'ont pas été inscrites au BP 2019 et par conséquent leur financement.

Le Président propose d'acquérir ces parcelles et de les financer par un prêt à court terme, lequel sera repris dans l'enveloppe globale à inscrire pour la viabilisation de ladite ZAC. Une consultation de prêt a donc été organisée dans ce cadre.

Le Président indique que le Crédit agricole des Savoie propose les conditions suivantes :

Objet	ZAC III Acquisition foncière
Montant du prêt	106 000 -
Durée (en mois)	36 mois ou 3ans
Périodicité de remboursement	trimestrielle
Caractéristique	Echéance constante
Taux	0.40 %
Date de versement	10/09/2019
remboursement	semestriel
1 ^{ère} échéance	10/03/2020
Frais de dossier	150.00 euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ la proposition du vice-président concernant le prêt cité en objet

AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Savoie

DIT qu'une décision comptable devra être établie pour prise en compte de cet emprunt et des acquisitions proposées

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.